



Le Club Recherche des  
volontaires pour encadrer les  
enfants et la catégorie Foot Loisir

# FICHE D'INSCRIPTION

## SAISON 2018-2019

**Infos et Conseils :** Jocelyne 07 71 88 88 07 Séverine 07 62 04 05 73 Laurent 06 49 48 39 44

### EVEIL

### ECOLE DE FOOTBALL (Plateaux et Critérium)

Baby Foot 2014 50 €	U6 2013 110 €	U7 2012 110 €	U8 2011 110 €	U9 2010 110 €	U10 2009 110 €	U11 2008 110 €	U12 2007 120 €	U13 2006 120 €
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

### ADOLESCENTS et ADULTES (Championnat. Sauf Foot Loisir)

U14 2005 120 €	U15 2004 120 €	U16 2003 130 €	U17 2002 130 €	FOOT LOISIR ----- 50 €	VETERANS 1983 140 €
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	------------------------------	---------------------------

**Les frais de changement de club sont à la charge du joueur**

**35€ pour les joueurs d'U12 à U17**

**90 € pour les joueurs d'U18 à Vétérans**

### Les licences seront validées que si le dossier est complet soit

- Paiement complet de l'inscription
- Photo d'identité obligatoire.
- Demande de licence complétée et préalablement signée et tamponnée **par le médecin.**
- Photocopie d'un Justificatif d'identité pour nouveau joueur (carte d'identité / passeport / Livret de Famille du licencié).

**Ne pas oublier de signer l'autorisation Parentale et le droit à l'image.**

### Personne à prévenir en cas d'urgence

NOM Prénom : .....

Père  Mère  Autre : .....

Tel Portable: .....

Mail : .....

### Renseignements Joueur (se)

Nom : .....

Prénom : .....

Année de naissance : .....

Taille Short : ..... Taille Chaussettes : .....

### AUTORISATION PARENTALE (Mineur) ET DROIT A L'IMAGE

Je soussigné Mr ou Mme .....

Autorise mon fils ou ma fille à pratiquer le football au CO Champlan Football, à participer aux entraînements et aux rencontres, ainsi que la prise et la diffusion d'images ou vidéos effectuées par le CO Champlan Football pour la saison 2018-2019. Ces images et vidéos peuvent être publiées sur le site Web du Club, sur les réseaux sociaux et média de la ville.

J'autorise  Je n'autorise pas Le CO Champlan Football à photographier ou filmer le joueur (se) ci-dessus.

**Je m'engage à respecter le règlement intérieur et la chartre affichés dans les locaux du Club**

### PAIEMENT

Chèque à l'ordre du CO Champlan

Espèces

Paiement en 3 fois Maximum

**Date limite de paiement : 31-12-2018**

**Signature** du

Représentant Légal

**Signature** du

Joueur (se)

**Autres informations au Verso**

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l'Ethique du football en général et les règles particulières du club définies par le comité directeur du C.O CHAMPLAN

## DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein du C.O CHAMPLAN Football, tout licencié doit avoir :  
Pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)  
Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle  
**Honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale.**

## LE ROLE DE CHACUN

**LE JOUEUR !** Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs.

En cas d'empêchement il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible.

Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé. La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football : chaussures pour terrains stabilisés, protège-tibias, short et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses co-équipiers (montres, bagues, bracelets). Il doit respecter le matériel et les locaux du C.O CHAMPLAN Football ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing...) Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.

Tout joueur pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons. Le Règlement de l'Ecole de Football s'inscrit dans cette logique. (il est affiché au sein du C.O CHAMPLAN Football au même titre que ce dernier)

**L'ENTRAINEUR-EDUCATEUR !** Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers. Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux...).

**LES PARENTS !** En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du C.O CHAMPLAN Football.

Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.

Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.

Pour les rencontres à l'extérieur, Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.

En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant dès que possible.

Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.